

Solidarité avec les inculpé-e-s de Toulouse : Libération et arrêt des poursuites !

Communiqué du Comité Poitevin Contre la Répression des Mouvements Sociaux

Le 5 juillet dernier, une dizaine de personnes ont pénétré dans les locaux de la Protection judiciaire de la jeunesse, à Labège dans la banlieue de Toulouse, pour manifester contre l'incarcération des mineurs. Selon /La Dépêche/ du 6 juillet, qui s'appuie sur les déclarations faites aussitôt à la presse par le procureur de la République Valet, ces personnes étaient « armées » de bouteilles dont elles ont déversé le contenu sur les bureaux et les ordinateurs. Un liquide marron au relent d'ammoniaque et qui pourrait contenir de l'urine et des excréments humains ». Elles sont reparties « après avoir lancé des tracts qui contiendraient des propos injurieux sur l'action éducative menée par la PJJ ».

Si l'acte réalisé à Labège n'a pas été revendiqué, il est survenu quelques semaines après celui d'Orvault, en Loire-Atlantique, où des gens ont écrit sur les murs de la PJJ de Nantes : « L'EPM tue » à la suite du suicide d'un mineur placé dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs de cette ville. Il a également eu lieu après la révolte des jeunes détenus à l'EPM de Lavaur, dans le Tarn, en mai -- et alors que le Parlement s'apprêtait à adopter une refonte de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs, comprenant notamment la création d'un tribunal correctionnel pour les récidivistes de plus de 16 ans en ce qui concerne des délits passibles de plus de trois ans de prison.

Quatre mois plus tard mais « dans le cadre de l'enquête » sur l'action à la PJJ de Labège, une centaine de gendarmes ont opéré le 15 novembre à Toulouse une série de perquisitions et procédé à une dizaine d'interpellations dans plusieurs lieux d'habitation, pour l'essentiel des squats -- embarquant au passage une famille de sans-papiers, et bien sûr ordinateurs et écrits divers. Ils ont placé en garde à vue six personnes (que la presse, comme à son habitude, et suivant en cela le ciblage policier destiné à criminaliser au maximum, s'est empressée de classer dans les « mouvances anarchistes »), et quatre d'entre elles se trouvent depuis en détention à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysse.

Les chefs d'inculpation retenus contre elles, ainsi que contre une cinquième personne relâchée mais placée sous contrôle judiciaire, ne sont rien moins que :

- participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destruction ou de dégradations de biens ;
- violence commise en réunion sans incapacité ;
- dégradation ou détérioration du bien d'autrui commise en réunion.

De plus et en dépit du fait que, au dire même du procureur Valet, l'action menée « n'a finalement fait que peu de dégâts », le juge a refusé la mise en liberté provisoire des quatre prévenus au prétexte qu'ils et elles pourraient communiquer ensemble et prendre la fuite.

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux dénonce à la fois la politique sécuritaire du gouvernement dont la récente réforme sur la répression de la jeunesse ainsi que l'annonce d'un prochain décret permettant un fichage centralisé de la jeunesse (justice/école/santé) constituent des épisodes supplémentaires et la répression menée à l'encontre des personnes actuellement incarcérées et poursuivies. Il leur exprime toute sa solidarité, et exige leur libération immédiate ainsi que l'arrêt des poursuites engagées contre elles.

MANIF LE 17 DEC RDV 14H JEAN JAURES

Soutien financier pour la cantine en prison et les frais de justice, envoyer vos chèques à l'ordre de « Maria » CAJ c/o Canal Sud 40 rue Alfred Duméril 31400 Toulouse

*Contact du « collectif pour la liberté des inculpé-es du 15 nov » nonalepm@riseup.net
<http://pourlaliberte.noblogs.org/>*

Réunion tous les mardis à Canal Sud pour organiser le soutien des inculpé-es et la manif